



Direction
Départementale
de l'Équipement

Moselle

Service
Aménagement et
Habitat

Ville de
METZ

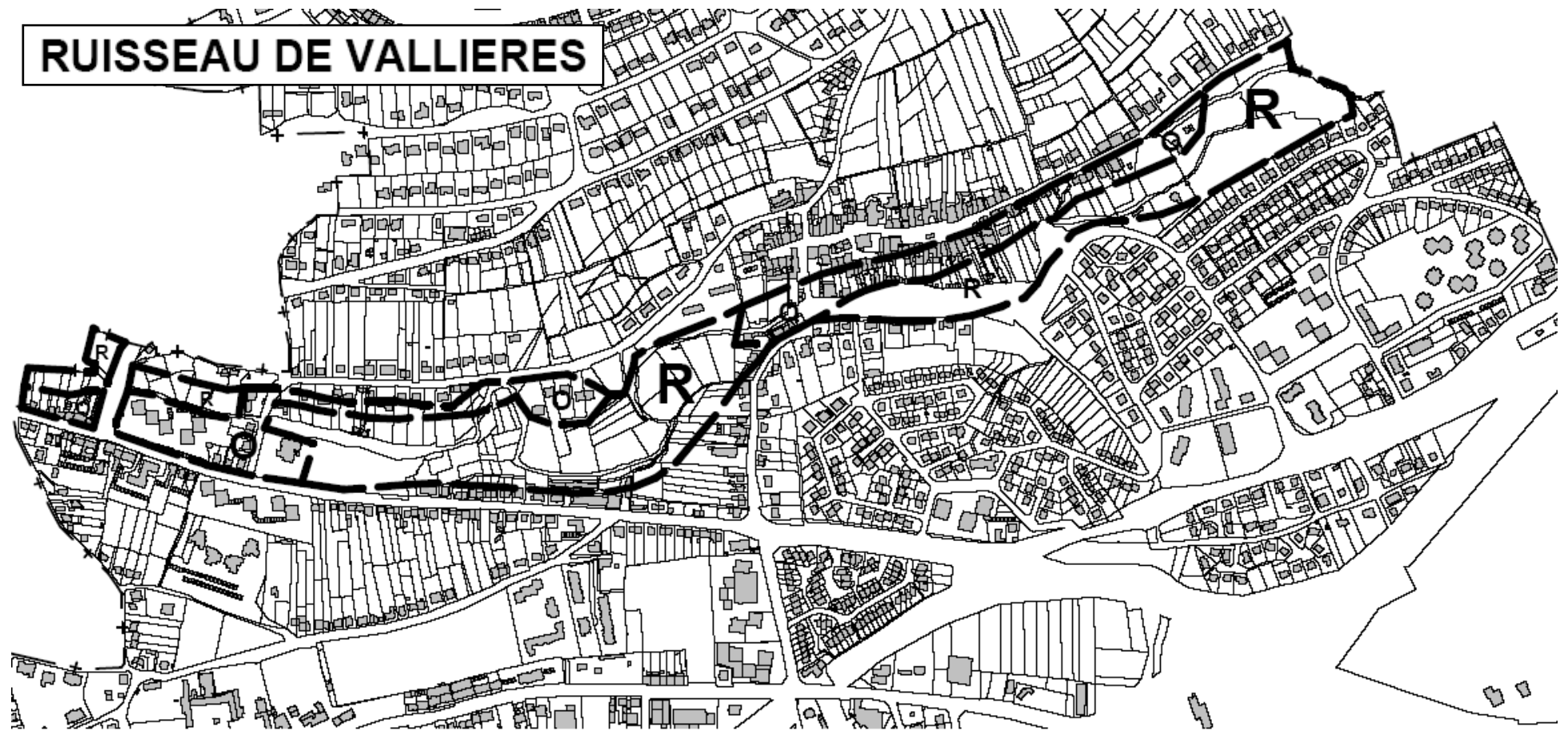
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL *INONDATIONS*

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 09 mai au 08 juin 1990
APPROBATION A.P. du 11 avril 1991

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005
APPROBATION A.P. du 28 juin 2005

RUISSEAU DE VALLIERES



La cote de la crue de référence correspond à la cote calculée au regard des rues Charlotte Jousse et son prolongement sur la rue Henri Dunan et la rue Jean-Pierre Jean .

LEGENDE

- R** ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE
- Oa** ZONE A RISQUE CONCERNANT DES SECTEURS
DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES
→ PRESCRIPTIONS AUX ACTIVITES
AUTORISEES
- O** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- O1** ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- O2** ZONE ORANGE NON URBANISEE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau inférieure à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS SI :
- opérations groupées
- mesures compensatoires
- 209.20** Cote de crue centennale , crue de référence
- Limite de zone
- - - Limite de secteur de hauteur d'eau